

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DES EXPERTS DE L'ARTICLE 31
3 au 4 juin 2004**

1) Ordre du jour (cf Annexe I)

Les points principaux à l'ordre du jour concernaient les activités de la Commission dans les domaines intéressant le groupe des Experts de l'Article 31, l'état d'avancement des travaux des différents sous-groupes thématiques mis en place par le groupe plénier et notamment l'organisation, le 4 novembre prochain, d'un séminaire sur les nouvelles recommandations de la CIPR.

2) Compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu est distribué en séance (cf Annexe II).

3) Informations de la Commission

- Augustin Janssens a été nommé chef de l'unité de radioprotection. Il succède ainsi à M. Kaiser qui avait quitté ses fonctions il y a environ 1 an.
- Informations données par Christian Waterloos, représentant le DG-TREN :
 - *Incertitudes sur la future organisation de la Commission* : les éléments d'incertitude sont nombreux. Les nouveaux commissaires voudront sans doute choisir leurs directeurs généraux ; en outre, avec l'arrivée des nouveaux Etats membres, des restructurations sont envisagées (éclatement de la DG-TREN en plusieurs morceaux ou maintien en l'état ? Création de postes de vice-présidents regroupant plusieurs services ? Distinction entre commissaires juniors et seniors ?),
 - *Paquet nucléaire* : les négociations vont marquer « une pause », mais « la Commission se réserve le droit de reprendre l'initiative et reste ferme sur ses objectifs »,
 - *Mandat du prochain groupe des Experts de l'Article 31* : la Directive Radioprotection 96/29 devrait être révisée afin d'inclure les aspects sûreté, les évolutions annoncées de la CIPR et les Directives subsidiaires (cf Annexe III),
 - *Nomination des membres du groupe des Experts de l'Article 31 pour le prochain mandat du groupe* : les Etats membres devront adresser, avant l'automne, les listes de candidatures qui seront soumises à l'attention du CST (Comité Scientifique et Technique) qui selon le traité d'Euratom doit désigner ces experts. Un débat a lieu sur les critères de choix des experts et sur la capacité de CST à apprécier ces critères. La Commission avait adressé une note quelque peu confuse sur le sujet au CST en septembre 2003. Une nouvelle note doit être rédigée rappelant la mission principale des Experts de l'Article 31 (santé publique) et son mode de fonctionnement (création de sous groupes de travail dont l'un pourrait être sur la sûreté).

4) Séminaire sur les nouvelles recommandations de la CIPR (4 novembre 2004, Luxembourg)

Cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre des séminaires organisés par le sous-groupe de travail RIHSS (suivi des aspects scientifiques) présidé par P. Smeeters, aura pour objectif principal de permettre aux experts et aux représentants des autorités de formuler des critiques et des contre-propositions sur le contenu des nouvelles recommandations de la CIPR.

P. Smeeters a présenté les grandes lignes du séminaire en s'appuyant sur le panel IRPA 11 consacré au même sujet (rappel des points principaux de la présentation de R. Clarke, critiques faites par l'assistance). La première proposition de structure du séminaire est annexée au présent compte rendu (cf. Annexe IV). Il s'agit d'un projet qui sera sans doute amendé après contact avec R. Clarke.

5) Nouvelles valeurs guides du Codex Alimentarius

La Commission a été invitée à participer aux travaux de révision des guides de concentration de radionucléides dans les aliments pour utilisation dans le commerce international. Un projet « d'opinion » des Experts de l'Article 31 est proposé (cf Annexe V). De nombreuses réserves sont émises (les critiques portent sur la non distinction court / long terme, enfants / adultes, situation d'accident / situation normale).

Un nouveau projet d'opinion sera préparé dans la perspective de la réunion du Codex de mars 2005. L'avis doit être prêt pour l'automne.

6) DS161 de l'AIEA sur l'exemption et l'exclusion

Ce rapport constitue un compromis qui a donné lieu à des débats difficiles (risque de dérive conceptuelle « c'est le principe du contrôle par les autorités qui est remis en cause »).

Il est décidé d'attendre que la procédure AIEA soit achevée avant d'envisager une prise de position du groupe des Experts de l'Article 31.

7) Rapport sur l'exposition des équipages d'avion aux rayonnements d'origine cosmique

Le rapport final est diffusé en réunion et devrait être publié courant 2004.

8) Dates de la prochaine réunion

Les 3 – 6 novembre 2004. Il s'agira de la dernière réunion du groupe dans son mandat actuel.